Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_114-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 16 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	

Vote	
Aucun	
Pour	: 0
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **20/11/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.
L'an 2026, le 16 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : M. DE OLIVEIRA Manuel à Mme GOGUET Pascale, M. ROLLAND Thierry à Mme MESMIN Roseline, M. LE VAILLANT Erwan à M. GUINARD Arnaud

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -114 — Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Rapporteur : Mme Lydie GUIHARD, adjointe déléguée au cadre de vie, à la mobilité et à la transition écologique

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, Mme la Présidente de Rennes Métropole a présenté à son Assemblée délibérante, le 18 juin dernier, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets exercé par la Métropole au titre de l'exercice 2025.
En application de l'article D. 2224-3 du même C.G.C.T., ce rapport doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil municipal, en séance publique.

Dans ce cadre Mme Lydie GUIHARD propose à l'Assemblée une présentation synthétique du rapport, en s'appuyant pour cela sur le diaporama précédemment projeté en Conseil métropolitain. Elle attire notamment l'attention sur la baisse régulière des déchets produits par habitant sur la Métropole (427 kg en 2025, soit 42 kg de moins qu'en 2019), qui s'explique essentiellement par une diminution des ordures ménagères (159 kg en 2025 contre 183 kg en 2019). La masse des déchets issus de la collecte séparative (bacs jaunes) reste quant à elle stable. Les dépenses de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets se sont élevées à 67,3 M€ en 2025. Le coût par habitant est également en continuelle baisse, se chiffrant à 115,43 € en 2025 (chiffre plus faible que la moyenne nationale).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_114-DE

M. Frédéric GRASBON, prenant son exemple, confirme la baisse des déchets ménagers produits, au point qu'il se demande si une collecte des poubelles grises, toutes les deux semaines, est encore bien nécessaire (au contraire du bac jaune qui se remplit quant à lui rapidement).

À la suite de ces échanges, le Conseil municipal prend simplement acte de la communication qui lui a été faite du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Rennes Métropole.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD